Publié le



ID: 031-213101843-20240611-CA0611_202412-DE DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'AD

SÉANCE DU 11 JUIN 2024

DEPARTEMENT

Haute-Garonne De la commune de FLOURENS

Séance du 11 juin 2024

Nombre de conseillers

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

L'an deux mille vingt-quatre, le 11 juin à 18h30

En exercice 13

Le CCAS de cette commune, régulièrement convoqué,

Présents 9 S'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du CCAS de la Mairie

Procurations 3

sous la présidence de M Jean-Pierre FOUCHOU-LAPEYRADE, Président.

Votants

Date de la convocation: 03/06/2024

Date d'affichage de la convocation : 05/06/2024

Date d'affichage de la délibération :

Etaient présents : M. Jean-Pierre FOUCHOU-LAPEYRADE, M. Didier CORTES, Mme Bernadette FAURÉ, M. Philippe ARRUÉ, Mme Martine NOËL, M. Pierre NAVARRO, Mme Marie-Claire LABÉDAN, Mme Josette MARTINS, Mme Josette NOËL.

Ont donné procuration :

Madame Isabelle DICIANNI a donné procuration à Madame Josette NOËL, Mme Nicole DUCOUSSO a donné procuration à Madame Marie-Claire LABÉDAN, Madame Monique ROUTABOUL a donné procuration à Madame Bernadette FAURÉ.

Mme Aurore MERVILLE-COMET est excusée.

Madame Bernadette FAURÉ a été nommé(e) secrétaire de séance.

Délibération 2024-12 Aide sociale n°3 : aide financière

Exposé

Monsieur le Président indique qu'une personne en difficulté financière sollicite une aide pour un retard de paiement des loyers.

Il est proposé que la prise en charge soit effectuée à hauteur de 558 €.

Décision

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré le Conseil d'Administration

DÉCIDE :

D'approuver la prise en charge de 558 € précédemment présentée,

La délibération est adoptée à :

12

VOIX POUR ABSTENTION VOIX CONTRE

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Fait à Flourens, le 05/07/2024

Le secrétaire de séance, Madame Bernadette FAURÉ Le Président Jean-Pierre F LAPEYRADE